



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Harcèlement scolaire

Question au Gouvernement n° 2782

#### Texte de la question

#### HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Leclerc.

**M. Sébastien Leclerc.** Monsieur le Premier ministre, selon toute vraisemblance, ils sont plus d'un million, qu'ils soient écoliers, collégiens ou lycéens, à vivre un calvaire quotidien dans leur établissement scolaire, mais également en dehors. Je veux parler des jeunes victimes du harcèlement scolaire.

Les chiffres sont effrayants : en moyenne, trois enfants par classe sont victimes d'attaques verbales, physiques ou psychologiques. Le harcèlement scolaire existe depuis longtemps, mais l'essor des réseaux sociaux et leur utilisation massive par les jeunes en ont favorisé le développement.

Les conséquences du harcèlement scolaire sont multiples et assez diverses : le jeune peut devenir violent envers lui-même ou envers les autres, ou bien c'est le repli sur soi, suivi fréquemment d'un décrochage scolaire. À l'extrême, certains jeunes en arrivent au suicide. Nous avons tous, dans nos circonscriptions, le souvenir d'une situation dramatique. À Lisieux, Juliette, 15 ans, élève de seconde, à l'heure d'entrer au lycée, à huit heures trente-cinq, a couru se jeter sous un train.

**Mme Émilie Bonivard.** Quelle horreur...

**M. Sébastien Leclerc.** C'était il y a quatre ans, jour pour jour, le 3 mars 2016.

Pour protéger nos enfants, pour éviter à de nouvelles familles de connaître un tel drame, il faut agir.

Agir, c'est d'abord prévenir, en parler dans les établissements scolaires.

Agir, c'est aussi former les personnels, aussi bien les enseignants que les agents des collectivités qui travaillent dans les établissements.

Agir, ce serait enfin s'interroger sur l'utilisation des réseaux sociaux par les plus jeunes.

Monsieur le Premier ministre, l'école ne doit-elle pas demeurer le lieu de l'épanouissement de nos enfants, et non un lieu qui les expose à la violence ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Jean-Michel Blanquer**, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*. Je souscris à l'ensemble des termes de votre question. Ce sujet est fondamental et nous renvoie aux enjeux de l'éducation en général : tirer le meilleur de chaque être humain. Nous voyons, dès l'école, se développer des phénomènes qu'il faut évidemment endiguer. Cela a tout à voir avec les valeurs de la République et les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui – cette dernière expression indiquant ce qu'il convient de faire.

Le phénomène est mondial et grave ; il touche environ 10 % des élèves et personne ne doit le considérer comme marginal, parce qu'il pollue la vie quotidienne des enfants et peut amener à des actes gravissimes.

Il y a une véritable stratégie contre le harcèlement scolaire en France et elle ne date pas d'hier : elle a commencé au début des années 2010, et j'ai plaisir à dire qu'elle s'est poursuivie durant trois quinquennats successifs ; nous l'approfondissons désormais. Nous sommes un pays en pointe en ce domaine et nous obtenons de premiers résultats, néanmoins largement insuffisants. De 2015 à 2018, le harcèlement tel qu'on peut le mesurer a baissé de 5 %. En revanche, vous l'avez dit, monsieur Leclerc, le cyberharcèlement a augmenté, ce qui est très inquiétant.

J'ai annoncé l'année dernière un plan massif de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, qui passe par l'ensemble des outils que vous avez mentionnés, en particulier par la formation désormais systématique des professeurs. Grâce à la loi pour une école de la confiance, nous avons inséré dans le code de l'éducation un droit à la scolarité sans harcèlement, qui est désormais la base juridique des luttes que nous menons. Nous avons également créé la plateforme Net écoute, qui s'ajoute à la plateforme contre le harcèlement, dont nous avons étendu la capacité d'écoute ; plus de 20 000 élèves l'ont contactée l'année dernière.

Nous prenons de nouvelles initiatives. Nous procédons notamment à des expérimentations dans sept académies, qui seront étendues dès l'année prochaine. En outre, chaque établissement scolaire fera l'objet d'une évaluation en fonction de son action en matière de lutte contre le harcèlement ; c'est évidemment un enjeu majeur. Enfin, une conférence internationale sera organisée en France afin de constituer une alliance mondiale contre le harcèlement scolaire. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Sébastien Leclerc.

**M. Sébastien Leclerc**. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre. Vous avez évoqué de nouvelles initiatives. Peut-être l'État pourrait-il aussi accompagner les communes qui veulent créer des dispositifs pour déceler les situations de harcèlement. Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale – DASEN – pourraient prendre contact avec elles à cette fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Sébastien Leclerc](#)

**Circonscription** : Calvados (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2782

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [4 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 mars 2020](#)